



# Compte rendu CSE Siège ordinaire 19 et 20 janvier 2022

## Vos représentants Force Ouvrière au CSE Siège

Vos élu-e-s : Marie-Pierre SAMITIER, Océan GRENIER, Bernadette BALLAND, Frédéric BRODA, Alexandre FAVEL et représentant syndical au CSE : Olivier LE CLANCHE

## Ordre du jour CSE Siège ordinaire

- Approbation des PV du CSE de novembre 2021
- Inaptitude à tout reclassement dans l'entreprise
- Développement du CDE unique
- Intermittents du CDE
- Dérogation "Victoires Variétés"
- Situation sanitaire au siège
- Chargés d'édition de franceinfo:
- CSSCT
- Pouvoirs dévolus au secrétaire du CSE
- Désignation des membres de la CSSCT
- Vie du CSE siège

## APPROBATION DES PV DU CSE DE NOVEMBRE 2021

Approuvés à l'unanimité.

## INAPTITUDE A TOUT RECLASSEMENT DANS L'ENTREPRISE

Nous actons le départ d'une salariée pour inaptitude. Les élus refusent de valider des licenciements et ne veulent pas s'opposer à la solution qui est proposée quand les salariés souhaitent ce départ.

Les élus s'abstiennent à l'unanimité, sauf une voix qui s'oppose pour marquer que l'impossibilité de reclassement posait question.

## DEVELOPPEMENT DU CDE UNIQUE

Les chefs de chaînes nous ont alertés sur l'impossibilité qu'ils voient dans l'organisation cible de leur activité, avec un seul chef de chaîne de nuit entre 0 et 6 h. En cas de problème, un second chef de chaîne est indispensable pour assurer la sécurité des 5 chaînes "premium". La direction oppose que l'étude de l'activité des dernières années a montré que les problèmes et incidents ne survenaient jamais la nuit...

Les chefs de chaîne estiment qu'il faudrait 16 permanents pour que la diffusion soit garantie. La direction persiste dans sa configuration avec un effectif de 13 chefs de chaîne.

Côté exploitation, les salariés estiment que les carrefours sont mal couverts. L'effectif de 35

exploitants est, là aussi, insuffisant et il faudrait 37 permanents selon eux.

Dans le cockpit de supervision, la surveillance audio de 5 chaînes sera impossible en simultané. Les salariés refusent de travailler au casque. Il faudrait 8 permanents pour assurer la charge de travail.

La structure prévue correspond, selon eux, à une chaîne premium et 4 thématiques.

La vérification se fera en conservant des Organisations du Temps de Travail (OTT) actuels des salariés, à savoir 31 h 30 sur 5 jours ou 35 heures en 4 jours. Les contrats des nouveaux arrivants seront définis avec l'OTT 31h30 en 5 jours, avec des vacances, matin ou soir, d'environ 6h20.

## INTERMITTENTS DU CDE

8 des 13 intermittents ont été congédiés par lettre du 30 décembre.

La direction les a contactés en suite. Elle souhaite discuter avec eux des compensations des contrats annulés, confirmant ainsi que ces salariés intermittents étaient bien planifiés sur le début d'année 2022. Ce qui contredit l'affirmation, de cette même direction, que les salariés congédiés étaient au courant...

La surprise a donc été totale et l'on n'a pas obtenu de réponse sur les raisons de l'urgence, ou la précipitation de cette décision. Cette réduction du recours aux intermittents - 5 "survivants" poursuivent leur collaboration avec France Télévisions - aurait dû être mieux accompagnée. Elle n'a pas été évoquée en commission de suivi ni en CSE, ce qui aurait été les bons endroits pour

en discuter. Elle aurait pu, selon nous être progressive et s'étaler sur plusieurs mois avec des délais raisonnables de prévenance.

FO a posé la question à la DRH, dans les premiers jours de janvier. Le déploiement de l'a "ToDoList", explication fournie, ne peut expliquer cette décision. Cet outil n'ayant aucun impact sur la quantité des programmes à vérifier.

La direction a fait le choix incompréhensible de la précipitation et tente de se rattraper en proposant de "discuter" des compensations, à posteriori. C'est trop tard, le mal est fait. Cinq salariés ont refusé les rendez-vous proposés par la direction, un autre est actuellement malade et un n'était pas disponible. Un seul rendez-vous a eu lieu. Tous subissent un brusque coup de frein dans leurs carrières.

## DEROGATION "VICTOIRES VARIETES"

Habituelle demande de dérogation pour planifier le travail sur une durée hebdomadaire maximale de 60 heures.

Au vu des plannings proposés, tous les élus présents pour ce vote ont validé la demande.

## SITUATION SANITAIRE AU SIEGE

Les élus font remarquer que le regroupement des JT sur un plateau unique et une régie unique ont pour conséquence de concentrer donc plus de personnes, plus longtemps dans des lieux clos. Cette disposition semble donc aller à l'encontre des principes de précautions sanitaires alors que 106 Covid-19 ont été diagnostiqués la semaine dernière, au siège.

Malgré les demandes, la direction ne donne pas d'information sur la localisation des clusters. Il ne reste qu'à espérer que les plateaux et régies sont épargnés, bien qu'il n'y ait aucune raison pour que ce soit le cas.

La direction regrette bien évidemment le décès d'un salarié, la semaine dernière, mais nous dit qu'aucun cas de Covid grave n'est à déplorer. À part un décès...

La médecine du travail confirme que les cas enregistrés sont assez modérés et ressemblent à des gros rhumes.

France Televisions disposerait d'un stock de 50 000 masques FFP2, selon la direction. Ces masques ne sont délivrés qu'au compte goutte à quelques secteurs d'activité alors que le virus circule dans toute l'entreprise. Les cas contact sont désormais autorisés (ils n'ont pas le choix) à revenir sur leur lieu de travail. Les élus demandent à ce que ces masques soient distribués aux salariés qui en font la demande, les masques qui restent dans des cartons ne protègent personne.

La direction répond que les masques en tissus distribués par France télévisions sont garantis à 98% (FFP2 à 99%) et qu'il n'est donc pas besoin de distribuer les FFP2.

Des études, hors de France Télévisions, ont montré le rapport direct entre le taux de CO2 et le risque de contamination. Des captations de CO2, pratiquées dans 10 lieux au siège, ont montré des pics importants, dus aux dépassements des jauges (plus de mondes que le lieu ne peut en accueillir en respectant les 1m de distance).

De nouvelles sondes (capteurs de CO2) vont être installées dans les salles accueillant plus de 10 personnes. Les emplacements, ainsi que les résultats nous seront communiqués.

Les élus font remarquer que des sondes devraient être installées dans les salles de mixage qui accueillent beaucoup de monde successivement et dont on ne peut ouvrir les fenêtres pour les aérer.

Beaucoup de locaux restent vides au siège et les élus font remarquer que ces espaces inoccupés pourraient permettre de déconcentrer les salariés qui ne peuvent télétravailler. Cette proposition ne suscitera pas de réaction de la direction.

Les salariés travaillant sur site doivent poser des jours de congé ou RTT quand ils doivent garder des enfants contraints de rester à la maison. Dans le même temps les salariés en télétravail rencontrent beaucoup plus de souplesse de la part de leurs n+1 et n'ont pas systématiquement obligés de poser des jours. **Les élus demandent que cette souplesse puisse s'appliquer aussi aux salariés présents physiquement.**

## CHARGES D'EDITION DE FRANCEINFO:

Les chargés d'édition de franceinfo: sont en souffrance depuis le démarrage de la chaîne. Le service est sous dimensionné, la charge de travail excessive. Il en découle des arrêts de travail à répétitions, 8 salariés sur 10 sont en ALD (Arrêt de Longue Durée) ainsi que de très nombreux départs.

Ils "bénéficient" depuis peu d'une pause méridienne suffisante pour leur permettre de déjeuner. Cet acquis a été conditionné à un allongement de 3 heures de la vacation.

Les vacances ont récemment été réaménagées avec 2 chargés d'édition le matin, 2 en journée et 2 le soir. Pourtant, malgré les demandes répétées, rien n'a changé le week-end. Ce point pourrait lui aussi évoluer prochainement.

L'étude de CEDAET sur santé des salariés, fait apparaître des risques importants sur la santé à régler de toute urgence. Les salariés soumis à des conditions de plateau difficiles, bruit, lumière, circulation avec un temps d'antenne à 100% de leur activité. Ils souffrent d'états dépressifs, de fatigue, chronique, de troubles du comportement. Les amplitudes 4:00 - 13:00 sont trop dures.

Les élus rapportent que l'analyse des plannings septembre 2020-2021, 4 postes sont en CDD permanents. Il manque 3,7 ETP

Par ailleurs, la fiche de poste n'est toujours pas cohérente avec les activités techniques et éditoriales de ces salariés. La direction travaille dessus et reconnais aujourd'hui la responsabilité éditoriale des chargés d'édition. Un métier de Chef d'édition spécialisé sera accessible sous conditions. Les conditions d'évolution vont aussi s'ouvrir à des métiers avec des compétences éditoriales.

## CSSCT

Le point sur le CSSCT extraordinaire du 10 décembre est reporté.

## POUVOIRS DEVOLUS AU SECRETAIRE DU CSE

Voté à l'unanimité des 22 élus présents.

## DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CSSCT

Le secrétaire général a souhaité renouveler les membres de la CSSCT : Freddy Bertin, Dominique Bonnet, Laurent Debruyne,

Sophie Guillaumin, Michela Law et Yohan Relat sont élus à l'unanimité des 24 élus CSE présents.

## VIE DU CSE SIEGE

Le CSE est ouvert les lundis et mardis toute la journée.

Les chèques cadeaux de Noël sont toujours disponibles.

Un séjour à Dubaï est en prévision.

Les modalités vous seront prochainement présentées par mail

Les locations d'été seront prochainement ouvertes.

Se renseigner au CSE.

La semaine de ski, à Hauteluce, du CSE siège aura lieu du 12 au 18 mars.

Les catalogues de vacances d'été sont arrivés au CSE.

Réservations avant le 10 février.

Rendez-vous au prochain CSE Siège ordinaire, les 15 & 16 février.